

INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

PRODUITS DES ARTISANS

Le concours

La compétition est ouverte aux titulaires d'un permis de production artisanale de vins, de cidres ou autres boissons, émis par la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux.

Commission de contrôle

La compétition des vins et des cidres est placée sous la supervision d'une Commission de contrôle totalement indépendante des organisateurs du Festival de la gastronomie de Québec – Coupe des Nations. Cette commission est présidée par Me Ghislain K.-Laflamme, président du concours Sélections Mondiales des Vins Canada et comprend deux instances, soit le Comité du jury, présidé par monsieur Jean-Gilles Jutras, Ambassadeur du vin au Québec et le Comité de surveillance, présidé par madame Francine Dion, œnologue.

Conditions et règles d'inscription

Pour qu'il y ait compétition dans une sous-catégorie, il faut qu'il y ait un minimum de trois produits inscrits.

Toute inscription doit se faire au moyen du formulaire officiel de la compétition en annexe ou sur le site : www.fgquebec.com sous le volet « Coupe des Nations », au plus tard le **22 février 2010 à 17 h.**

Échantillons

Les participants doivent faire parvenir, à l'adresse ci-dessous avant le 1er mars 2010, trois bouteilles.

Propriétés des échantillons

Les produits ne rencontrant pas les conditions d'inscription dans leur sous-catégorie ne seront pas retournés et demeureront la propriété du Festival de la gastronomie de Québec – Coupe des Nations. Il en est de même des produits mis en compétition.

Jugement

Les vins seront jugés le 7 mars 2010 en la salle du restaurant Jacques Boisdon de l'École Hôtelière de la Capitale.

Récompenses, contingentement et dévoilement des lauréats

Les produits ayant obtenu le nombre de points requis recevront les médailles suivantes:

- Grande Médaille d'Or : 92 points et plus
- Médaille d'Or : de 85 à 91 points inclusivement
- Médaille d'Argent : de 82 à 84 points inclusivement

Comme dans les concours internationaux, la somme de toutes les médailles attribuées aux produits ayant obtenu les meilleurs résultats ne pourra excéder 30% du total des produits présentés au concours. Les lauréats seront dévoilés lors de l'ouverture du Festival de la gastronomie le 16 avril 2010.

Usage promotionnel et participation au Festival de la gastronomie de Québec

Les gagnants pourront mentionner dans leur publicité qu'ils se sont mérités une Grande Médaille d'Or, une Médaille d'Or ou une Médaille d'Argent lors de l'édition 2010 du concours Coupe des Nations Québec. Ils pourront acheter auprès de l'organisateur du concours les quantités requises de macarons, dont la marque est déposée, afin de les apposer sur leurs produits.